

L'Impartial
 2001 Neuchâtel
 032/ 910 20 01
 www.limpartial.ch

 Medienart: Print
 Medientyp: Tages- und Wochenpresse
 Auflage: 11'049
 Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

 Themen-Nr.: 150.001
 Abo-Nr.: 1084726
 Seite: 13
 Fläche: 14'177 mm²
CANTON DE BERNE Projet de loi mis en consultation.

Des Eglises plus autonomes

Le canton de Berne veut renforcer l'autonomie des Eglises nationales. Le projet de loi est en consultation jusqu'au 19 décembre. Il prévoit que les Eglises engagent et rémunèrent leurs ecclésiastiques. L'aide financière resterait la même.

Les dispositions légales ne fixent à l'avenir que les grandes lignes de l'organisation des Eglises. La réforme des relations entre Eglise et Etat s'accompagnera d'un nouveau système de financement, a indiqué hier le canton.

Une contribution de base de 43,24 millions de francs serait versée par le canton aux trois Eglises nationales: réformée, catholique romaine et catholique chrétienne. A ce montant annuel s'ajouterait le subventionnement de prestations d'intérêt général à hauteur de 31,35 millions de francs. Au total, les Eglises nationales recevraient donc 74,59 millions lorsque la révision de la loi prendra effet.

L'Eglise catholique romaine et l'Eglise réformée évangélique du

canton de Berne, associées au projet, se montrent globalement satisfaites du renforcement de la responsabilité des Eglises.

Malgré tout, l'Eglise catholique romaine s'estime défavorisée dans la répartition des 43,24 millions versés par le canton. L'Eglise catholique attend du Conseil exécutif qu'il présente des propositions pour mettre en place un système qui garantisse l'égalité de traitement de toutes les Eglises nationales. **ATS**